

CONSEILLER TECHNIQUE EPS 2nd degré

Affaire suivie par :
Philippe PRZYBYLSKI

Téléphone : 01 45 17 62 22
Télécopie : 01 45 17 62 80
Mél : philippe.przybylski@ac-creteil.fr

68 avenue du général de Gaulle
94000 CRETEIL
www.dsden94.ac-creteil.fr

Créteil, le 29 février 2024

L'Inspectrice d'académie, directrice académique des
services de l'éducation nationale du Val de Marne

à

Mesdames et messieurs les principaux de collège
avec section sportive scolaire
POUR ATTRIBUTION

Mesdames et Messieurs les IEN

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
POUR ATTRIBUTION

**Objet : Admission en section sportive scolaire
Commission départementale du mercredi 15 mai 2024 : affectation des élèves
de sixième hors secteur**

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un volume de pratique supplémentaire dans une ou plusieurs activités physiques, sportives ou artistiques proposées par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité classique. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire. Les sections sportives scolaires permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique et un bien-être physique et moral sans pour autant avoir pour finalité la formation de sportifs de haut niveau. Elles se distinguent des structures et dispositifs des projets de performance fédéraux (PPF) établis par les fédérations sportives.

1 – Informations à diffuser aux familles sollicitant une inscription en section sportive scolaire :

- Le temps de pratique sportive inscrit à l'emploi du temps de l'élève (3h par semaine) s'ajoute aux horaires obligatoires des cours d'EPS.¹
- La participation à l'association sportive ainsi que la pratique dans le milieu fédéral sont encouragées. L'élève participe aux compétitions « excellence » organisées par l'UNSS, pour y représenter son établissement.

¹ Horaires obligatoires : 4h en 6^{ème}, 3h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

- L'élève s'engage pour la totalité du cursus collège. Toute demande de sortie en cours de scolarité, à la demande de la famille ou sur avis du conseil de classe, fera l'objet d'un avis motivé de la cheffe ou du chef d'établissement soumis pour décision, à Mme l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale. Si cette demande reçoit un avis favorable, l'élève poursuivra sa scolarité dans son collège de secteur l'année suivante, s'il avait bénéficié d'une dérogation pour entrer en section sportive.

2 – Procédure d'admission :

L'élève doit compléter un dossier d'inscription qu'il demandera à l'établissement d'accueil. Il participe, le cas échéant, à des tests de sélection. Son dossier scolaire sera étudié pour apprécier sa capacité à conjuguer le volume horaire d'entraînement et le temps qui doit être consacré au reste de la scolarité.

Le recrutement en section sportive se fait selon des modalités mises en place par le chef d'établissement ou le coordonnateur de la section.

La liste précisant le classement des élèves par ordre de priorité sera renseignée sur **l'annexe 1**.

3 – Admission des élèves hors secteur :

- Le recrutement local à l'échelle du secteur est privilégié.
- Les candidatures d'élèves hors secteur seront examinées lors de la commission du **15 mai 2024** qui se tiendra à la direction départementale du Val de Marne.
- **Pour mémoire, les familles doivent, parallèlement au dossier d'inscription, compléter une demande d'assouplissement au titre du parcours scolaire particulier quand l'élève ne relève pas du secteur du collège.**

L'annexe 1 est à renvoyer pour le vendredi 03 mai 2024, délai de rigueur à la cellule
EPS : philippe.przybylski@ac-creteil.fr

Je vous remercie de votre collaboration.

Anne-Marie BAZZO



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE – RENTREE 2024

Communes	Collèges	Activités sportives
ALFORTVILLE	COLLÈGE PAUL LANGEVIN	BASKET
ARCUEIL	COLLEGE DULCIE SEPTEMBER	HANDBALL
BOISSY SAINT LEGER	COLLÈGE BLAISE CENDRARS	FOOTBALL
CHAMPIGNY	COLLÈGE WILLY RONIS	HANDBALL
CHAMPIGNY	COLLÈGE WILLY RONIS	VOLLEY
CHAMPIGNY	COLLÈGE ELSA TRIOLET	TIR A L'ARC
CHARENTON	COLLÈGE LA CERISAIE	BASKET
CHOISY LE ROI	COLLÈGE JULES VALLES	WAKEBOARD
CRETEIL	COLLÈGE ALBERT SCHWEITZER	ATHLÉTISME
CRETEIL	COLLÈGE PASTEUR	BADMINTON
FONTENAY SOUS BOIS	COLLÈGE VICTOR DURUY	TENNIS DE TABLE
IVRY/SEINE	COLLÈGE HENRI WALLON	HAND BALL
JOINVILLE LE PONT	COLLÈGE JEAN CHARCOT	AVIRON
LA QUEUE EN BRIE	COLLÈGE JEAN MOULIN	VOLLEY BALL
LE PERREUX	COLLÈGE PIERRE BROSSOLETTE	AVIRON
LE PERREUX	COLLÈGE PIERRE BROSSOLETTE	GYM RYTHMIQUE
LE PERREUX	COLLÈGE DE LATTRE DE TASSIGNY	ESCALADE
ORLY	COLLÈGE DORVAL	FOOTBALL FÉMININ
SAINT MAUR DES FOSSES	COLLÈGE PIERRE DE RONSARD	ESCALADE
SAINT MAUR DES FOSSES	COLLÈGE PIERRE DE RONSARD	BADMINTON
SAINT MAUR DES FOSSES	COLLÈGE PISSARRO	RUGBY
SAINT MAUR DES FOSSES	COLLÈGE PISSARRO	HAND BALL FÉMININ
SANTENY	COLLÈGE GEORGES BRASSENS	JUDO
SUCY EN BRIE	COLLÈGE DU FORT	ATHLÉTISME
SUCY EN BRIE	COLLÈGE DU PARC	RUGBY
THIAIS	COLLÈGE PAUL VALÉRY	AÉROBIC
THIAIS	COLLÈGE PAUL VALÉRY	TENNIS
VILLENEUVE LE ROI	COLLEGE GEORGES BRASSENS	DOUBLE DUTCH
VILLENEUVE SAINT GEORGES	COLLÈGE JULES FERRY	BOXE FRANÇAISE
VITRY/SEINE	COLLÈGE JULES VALLÈS	RUGBY
VITRY/SEINE	COLLÈGE JOSETTE ET MAURICE AUDIN	WAKEBOARD / ESCALADE
CRETEIL	LYCEE ANTOINE DE SAINT EXUPERY	BADMINTON
CRETEIL	LYCEE BRANLY	FOOTBALL FEMININ
SUCY EN BRIE	LYCEE CHRISTOPHE COLOMB	RUGBY
SUCY EN BRIE	LYCEE CHRISTOPHE COLOMB	VOLLEY-BALL